

MAIRIE DE VILLIERS EN BIÈRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 juin 2012

Présents : MM. GATTEAU, DOTHEE, TRUCHON, ROUX, BODOT, PELLISSIER, Mmes GATTEAU et GARDIOL

Représenté : M PIERQUIN pouvoir à Mme GATTEAU

Absents : Mme ROHEL et M LELONG

secrétaire de séance : Monsieur Philippe DOTHEE

Ouverture de la séance à 18 h 00 par Monsieur Gilles GATTEAU, Maire.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 avril 2012

Le compte-rendu est approuvé.

1. AUTORISATION DE SIGNER LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU CONSEIL GENERAL

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, **VU** le courrier du Conseil Général en date 26 avril 2012

CONSIDERANT que l'obtention des aides du Conseil Général pour la réhabilitation du château d'eau, doit être entérinée par la signature de la charte du développement durable du Conseil Général

CONSIDERANT qu'il s'agit pour la collectivité de déposer un dossier de demande de subvention qui répond à de nouvelles éco-conditions, dont celle de signer la charte de l'environnement

Le conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE**, et à l'**UNANIMITE**

ACCEPTE les termes de la charte de développement durable

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite charte

2. DEMARCHE D'ELABORATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET PLUVIALES

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier du Conseil Général en date 26 avril 2012

CONSIDERANT que l'obtention des aides du Conseil Général pour la réparation du château d'eau communal, doit être entérinée par le vote de l'engagement de la commune dans la démarche d'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales.

CONSIDERANT qu'il s'agit pour la collectivité de déposer un dossier de demande de subvention qui répond à de nouvelles éco-conditions, dont celle de s'engager dans la démarche d'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales

Le conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE**, et à l'**UNANIMITE**

ACCEPTE de s'engager dans la démarche d'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales

AUTORISE Monsieur le Maire à le signifier au Conseil Général

CHARGE Monsieur le Maire de contacter des bureaux d'études habilités pour ce type de mission.

3. DELIBERATION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de procéder au virement de crédit suivant sur la section dépenses d'investissement du budget communal :

Compte 001 : - 6000 €

Compte 2151 : + 6000 € (réseaux de voiries)

Le montant total des dépenses d'investissement reste inchangé.

Le Conseil approuve à l'unanimité

4. DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACHAT MATERIEL DE DESHERBAGE NON CHIMIQUE

Le Maire rappelle que la commune s'est engagée volontairement dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux (espaces verts, voiries, ...) avec l'appui du Conseil Général, et qu'un diagnostic des pratiques a déjà été effectué.

Considérant que dans ce cadre, l'emploi de techniques alternatives au désherbage chimique est préconisé, et que l'achat de ce type de matériel peut faire l'objet d'un financement à hauteur de 40 % du Conseil Général, sur un montant d'investissement plafonné (hors taxes).

Le Conseil Municipal doit donc délibérer pour solliciter la subvention correspondante au Conseil Général.

Vu la délibération du 23 février 2012 pour la prise en compte des éco-conditions

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

Autorise l'achat d'un matériel de désherbage non chimique de marque KERSTEN avec brosses

Le coût de ce matériel avec brosses, s'élève à 9213.50 € HT.

Sollicite la subvention correspondante auprès du Conseil Général de Seine et Marne et des autres financeurs.

S'engage à ce que ce matériel soit utilisé conformément aux recommandations du Conseil Général, dans un objectif de réduction d'usage des produits phytosanitaires.

5. APPROBATION DU PAVE

Monsieur le Maire rappelle la nécessité qu'avaient les communes à réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et ce, avant décembre 2009.

- Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 dite « loi handicap » article 45 visant l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté pour les personnes handicapées,
- Vu le décret du 21 décembre 2006 n°2006-1657 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics qui prévoit les modalités de mise en œuvre des actions,
- Vu le décret du 21 décembre 2006 n°2006-1658 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics
- Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n°2006-1658

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote :

- POUR : 7
- CONTRE : 2

Approuve à la majorité le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) de la commune.

Charge Monsieur le Maire de nommer les personnes susceptibles de suivre la mise à jour du PAVE.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter toute demande de dérogation, qui le nécessiterait, auprès de Monsieur le Préfet ;

Indique que le PAVE sera évalué chaque année à la date anniversaire de son approbation par le Conseil Municipal ;

La présente délibération sera affichée pendant une durée d'un mois.

6. DESIGNATION DES PERSONNES PROPOSEES POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Conseil Municipal

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1650,

Vu la loi de finances rectificative pour 2010 et notamment son article 34

Considérant que le Conseil Municipal doit proposer quatre personnes susceptibles de devenir membres de la commission intercommunale des impôts directs

Après en avoir délibéré

Propose les personnes ci-après dénommées pour figurer sur la liste préparatoire dressée pour la désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs :

- Monsieur Gilles GATTEAU, titulaire
- Monsieur Gérard ROUX, titulaire
- Monsieur Alain NIDERLINDER, suppléant
- Monsieur Jean-Pierre NALES, suppléant

7. INFOS DU MAIRE

- Monsieur le Maire communique au Conseil la lettre de remerciements de Monsieur QUINTON, suite à la subvention que le Conseil lui a accordée pour l'organisation du Concert annuel du 15 septembre

- Monsieur le Maire informe le Conseil des derniers préparatifs relatifs à l'organisation de la cérémonie du 14 juillet à Villiers en Bière
- Monsieur le Maire avise le Conseil de l'obligation d'effectuer une démarche de protection des captages d'eau, suivie d'une enquête publique. Cette mission sera confiée à un bureau d'études habilité pour cette mission
- Monsieur le Maire signale que la commune va percevoir prochainement 2 subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour les travaux de réhabilitation du château d'eau
- Monsieur le Maire ajoute que la demande de dérogation par le Conseil Général pour démarrer les travaux, est en cours d'être accordée
- Monsieur le Maire annonce au Conseil que les levées de réserves des travaux de la piscine se règlent progressivement.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Madame GATTEAU signale des dépôts sauvages de déchets toxiques sur le territoire de la commune
- Monsieur PELLISSIER aborde le problème d'aboutissement du projet de la boucle verte
- Monsieur TRUCHON informe le Conseil du fonctionnement de la piscine, qui est opérationnel

Séance levée à 19 H 35

Vu par Nous, Maire de la Commune de VILLIERS EN BIÈRE, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de la loi du 5 août 1884.

A Villiers en Bière, le 27 Juin 2012

Le Maire

G. GATTEAU

Claude PIERQUIN
 Alain TRUCHON
 Philippe DOTHEE
 Gérard ROUX
 Violaine GATTEAU
 Isabelle GARDIOL
 Alain BODOT
 Christian PELLISSIER

Didier LELONG
Audrey ROHEL